

Niveau :	<b>MASTER</b>				année	
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES				<b>M1</b>  60 ECTS	
Mention :	CULTURES, SOCIÉTÉS, ESPACES :  MONDES MODERNES ET CONTEMPORAINS					
Spécialité :	<b>HISTOIRE CONTEMPORAINE</b>					
Volume horaire étudiant :	200 h		h	h	150 h	<b>350 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études & de recherches, stage ou projet	total

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<b>Philippe POIRRIER</b> Philippe.poirrier@u-bourgogne.fr Bureau 436 ☎ 03 80 39 57 13	<b>Scolarité : Estelle PEDEBOSCQ</b> Estelle.pedeboscq@u-bourgogne.fr  Bureau 164 ☎ 03 80 39 39 61
Composante(s) de rattachement : UFR Sciences Humaines UFR Lettres, Langues et Communication UFR d'Économie et Gestion UFR Sciences de la terre et de l'Environnement	

**Objectifs de la formation et débouchés :**

Cette mention regroupe un large ensemble de parcours organisés autour de l'histoire, de l'histoire de l'art, de la musicologie, de la sociologie et de la géographie. Elle offre aux étudiants du domaine SHS qui souhaitent mieux connaître les sociétés du passé, comme celles du présent, des enseignements et des formations qui croisent les apprentissages disciplinaires et la mise en œuvre d'une véritable interdisciplinarité.

Les parcours en M1 sont organisés autour d'outils communs et d'enseignements spécifiques

Dans la voie recherche du M2, le parcours commun est proposé par l'histoire, l'histoire de l'art, la musicologie et la sociologie. Un autre M2 recherche est offert par la spécialité géographie : Structures et dynamiques spatiales.

Dans la voie M2 professionnelle, quatre formations sont ouvertes : *Archives des XXe et XXIe siècles européens : du papier au numérique* proposée par la spécialité Histoire contemporaine, *Transports, mobilités et environnement*, proposée par la spécialité Géographie, *Management de la sécurité urbaine en France et en Europe* proposée par la spécialité Sociologie, *Pédagogies européennes comparées de la Musique instrumentale et vocale* proposée par la spécialité Musicologie.

**■ Objectifs :**

Cette spécialité a pour objectif de former les étudiants à la connaissance des sociétés européennes contemporaines dans leurs dimensions sociale, politique, culturelle et spatiale. Elle propose une approche diachronique (XIXe-XXe siècles) et comparative dans le cadre d'une Europe élargie. Elle s'appuie sur la démarche interdisciplinaire de la mention pour proposer des approches historiques des phénomènes sociaux et culturels contemporains.

**■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Cette formation ouvre la voie aux métiers de la recherche (doctorat) et, par la culture générale qu'elle propose, à des carrières de haut niveau de qualification dans le secteur tertiaire, notamment dans le domaine de la culture et de l'administration générale.

**■ Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Cette formation offre aux étudiants des savoirs organisés autour des thématiques de recherche novatrices dans le domaine de l'histoire contemporaine (XIX-XXIe siècle) et des outils de méthode qui permettent d'actualiser ces savoirs.

La voie « professionnelle » du master 2, Archives du XXe et XXIe siècles européens : du papier au numérique, offre une compétence dans le domaine du traitement et de la valorisation des archives.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Elle offre des savoirs et des outils aux étudiants se destinant à la préparation M2 « recherche » en histoire contemporaine et « professionnel » *Archives du XXe et XXIe siècle du papier au numérique*, ainsi qu'à ceux qui s'inscrivent des concours de recrutement de la fonction publique (CAPES et agrégation d'histoire et de géographie).

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

■ **De plein droit :**

Être titulaire de la licence d'histoire ou de la licence Sciences humaines et sociales appliquées au monde contemporain de l'Université de Bourgogne

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme.**

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

■ **Droits d'inscription**

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

**Organisation et descriptif des études :**

Le parcours en M1 s'organise autour d'une initiation à la recherche qui donne lieu à l'élaboration d'un mémoire. Trois types d'enseignements sont proposés : des enseignements disciplinaires organisés autour de domaines de recherche, des apprentissages méthodologiques, un choix d'options permettant d'élargir la formation.

A l'issue du M1 les étudiants peuvent choisir la voie recherche de la mention ou une voie professionnelle.

Cette spécialité met en place un diplôme professionnalisant *Archives du XXe et XXIe siècles européens : du papier au numérique*. Ce diplôme s'appuie sur la connaissance du monde contemporain qu'offre la spécialité, sur l'expérience des pratiques d'archives des historiens du monde contemporain, et sur des sollicitations nouvelles venant des milieux professionnels en matière de conservation et de valorisation des archives contemporaines.

UE transversales : voir <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /UE transversales).

■ **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

**SEMESTRE 1**

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session (1)	Type éval 2 <sup>ème</sup> session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 2 - Enseignements fondamentaux (obligatoires)	Dynamique des espaces ruraux et urbains (XIXe-XXe siècle)	25				25		CC	oral			1
	Histoire des politiques et des institutions culturelles (XIXe-XXe s)	25				25		CC	oral			1
	Histoire des institutions et des organisations politiques (XIXe-XXIe siècle)	25				25		CC	oral			1
<b>TOTAL UE</b>		75				75	15					3

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session (1)	Type éval 2 <sup>ème</sup> session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
----	------------	----	----	----	----	-------	------	--	--	-------------	-------------	---------------

UE 4 – Outils	<b>- langue (obligatoire)</b>						25	Pas d'ECTS mais conservable							1	
	. Anglais								CC de traduction et d'expression écrite	oral						
	. Allemand								CT écrit 2 h							
	. Espagnol								oral							
	<b>- 50 h d'enseignement au choix selon parcours :</b>						50	Pas d'ECTS mais conservable							2	
	<b>. Epistémologie &amp; méthodologie:</b>															
	Analyse des Images	12.5					12.5		CC	dossier à rendre						
	Représentations de la temporalité	12.5					12.5		CC	oral						
	Représentations sociales	12.5					12.5		CT écrit 1 h (dernier cours)	oral						
	Représentations de l'espace	12.5					12.5		CC	oral						
	<b>. Informatique :</b>															
	Techniques de recherches en SHS : documentation et rédaction de mémoire bibliographique		25				25		CC	oral						
	Statistiques : analyse multivariée		25				25		CC	oral						
	SIG et CAO		25				25		CC	oral						
	Production et gestion de données spatialisées	25					25		CC	oral						
	<b>. Recueil d'information et techniques de documentation :</b>															
	Editions critiques de textes et de documents	25					25		CC	oral						
Techniques de documentation (archives et images)	12.5					12.5		CC	oral							
Techniques d'entretien et d'observation	25					25		CT écrit 2 h	oral							
<b>TOTAL UE</b>		75				75	15								3	

<b>TOTAL S1</b>		<b>150</b>				<b>150</b>	<b>30</b>								<b>6</b>
-----------------	--	------------	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	----------

**SEMESTRE 2**

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session (1)	Type éval 2 <sup>ème</sup> session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1 – Travail d'études et de Recherches	Mémoire *					150	25	Suivi et soutenance				5
<b>TOTAL UE</b>						<b>150</b>	<b>25</b>					<b>5</b>

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session (1)	Type éval 2 <sup>ème</sup> session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3 – Options (deux au choix)	Histoire des relations internationales, histoire européenne comparée (XIX-XXe siècle)	25				25		CC	oral			0,5
	Espaces et patrimoines (XIXe-XXe)	25				25		CC	oral			0,5

	Images et cultures (XIXe-XXe s.)	25				25		CC	oral			0,5
	Enseignements non validés dans l'UE4 Outils du semestre 1	25				25		Selon dispositions propres à chaque discipline Selon dispositions propres à chaque discipline				0,5
	Enseignements disciplinaires non choisis dans la mention, dans une autre mention de ce master, ou d'un autre master (dans la limite de la compatibilité de l'organisation des emplois du temps et des épreuves d'examens et ap. accord du responsable pédagogique)	25				25						0,5
TOTAL UE		50				50	5					1
TOTAL S2						200	30					6

**(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal**

\* Pour l'UE 1 du 2<sup>ème</sup> semestre, il est prévu (au S1), une préparation au TER sous forme de mini mémoire dont l'évaluation intervient pour 10% dans la note finale du mémoire.

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /référentiel LMD). Les modalités de contrôle des connaissances propre aux M1 de Sciences Humaines et Sociales sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen :**

En règle générale, pour les différents parcours M1 de la mention, le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : Janvier pour le semestre 1 et avril pour le semestre 2

Deuxième session : juin pour le rattrapage des deux semestres.

**Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant octobre (bureau 164, 1<sup>er</sup> étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.**

**Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.**

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

**CAPITALISATION**

**D'une session à l'autre**

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE (ou groupe d'enseignements) acquis(e) : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.
- UE (ou groupe d'enseignements) non acquis(es) : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

### **D'une année sur l'autre**

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est  $\geq$  à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

### **COMPENSATION**

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est  $\geq$  à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est  $\geq$  à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Cultures, Sociétés, Espaces : Mondes modernes et contemporains »** est délivré au terme de la 1<sup>ère</sup> année de Master.

*Précisions :*

### **REGIME SPECIAL**

**Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.**